



Liste des délibérations de la Commune de Saint-Saire

Séance du Mardi 22 Mai 2025

Nom- Prénom	Présent	Excusé	Absent	Suppléant
Duval Maryse	x			
Lahaye Michel	x			
Donne Joël	x			
Dessaux Fabienne	x			
Lefébure Amélie		x		
Lerat Jérémy	x			
Lefebvre Florence	x			
Thomas Pierrick	x			
Bénard Didier	x			
Ricius Séverine	x			
Decaux Denis		x		M Donne
Biard Bruno	x			
Simon Christine	x			
Ricard Charles-Henri	x			
Vasse Guillaume	x			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 9 mai 2025

Secrétaire de séance : M Thomas Pierrick

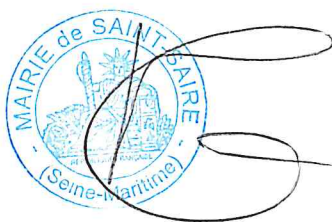
Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

5- 14	22 Mai 2025	Voirie - « Chemin de Randonnée » Demandes de subvention	Approuvée
5-15	22 Mai 2025	Rénovation énergétique des sanitaires de l'école avec création d'un toilette accessible aux personnes à mobilité réduite	Approuvée
5-16	22 Mai 2025	Projet de délibération - Mutuelle de santé - Labellisation	Approuvée
5-17	22 Mai 2025	Mise à disposition de la salle des loisirs pour l'association « Mazurka, Valse et Pastourelle » au titre de l'année 2025	Approuvée
5-18	22 Mai 2025	Délibération accordant la gratuité de l'occupation temporaire du domaine public communale à une association	Approuvée

Mme DUVAL, Maire

M THOMAS, Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized loops and a long horizontal stroke.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauveur-d'Éléon, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Mai 2025

Présents : 13

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Mme Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Mme Ricius Simon Christine, Thomas Pierrick, Vas Guillaume.

Absents et excusés : Lefébure Amélie, Decaux Denis,

Pouvoirs : M Decaux Denis donne pouvoir à M Donne Joël

Secrétaire de séance : THOMAS Pierrick

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 Avril 2025 a été lu et approuvé.



DÉLIBÉRATION du 22/05/2025- N°14

VOIRIE « CHEMIN DE RANDONNÉE » - DEMANDES DE SUBVENTION

Suite aux ruissellements et inondations de janvier 2025, le « chemin de Randonnée » subi de nombreuses dégradations, la commune a d'ailleurs été reconnue en état de catastrophe naturelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge Mme Le Maire de demander des subventions aussi élevées que possible à l'Etat au titre de la DETR, ainsi qu'au Département, pour la remise en état du dit chemin, pour un montant estimatif de 22 144 € HT.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 22/05/2025 - N°15

Rénovation énergétique des sanitaires de l'école avec création d'une toilette accessible aux personnes à mobilité réduite

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis relatifs à la rénovation énergétique des sanitaires de l'école avec création d'une toilette accessible aux personnes à mobilité réduite l'Assemblée Municipale décide d'attribuer les travaux - électricité - à l'entreprise BARÉ Damie pour un montant de 5 122.80 € HT et les travaux - plomberie - à l'entreprise LETELLIER Julie pour un montant de 5 188.77 € HT.

Pour rappel, les travaux de maçonnerie avaient été accordés à l'entreprise RENOVE BRAYONNE par délibération n°40 en date du 03/12/2024.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Mutuelle Santé

Au 1^{er} janvier 2026, participation obligatoire pour les employeurs aux Contrats mutuelles Santé > Obligation de participer à hauteur de 15 € au minimum par agent et par mois.

Deux procédures sont possibles :

1) La Labellisation

Participation financière au coût des contrats individuels souscrits par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés.

2) La convention de participation

Participation au coût des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès des prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions dite de participation signée après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres aux agents (cette procédure peut être confiée au CDG 76).

PROJET DE DELIBERATION - La labellisation

lame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

e code général des collectivités territoriales,

e code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

e code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire leurs agents,

le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation gatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

a saisine du Comité Social Territorial en date du 28/05/2025,

Participation financière de l'employeur

'exposé de Madame Le Maire,

ès en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De participer à hauteur de 15 € par agent et par mois au coût des contrats individuels souscrits par les agents dès lors que ceux-ci sont labellisés,

- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer les documents contractuels en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2026 au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 22/05/2025 - N°17

MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS POUR L'ASSOCIATION « MAZURKA, VALSE ET PASTOURELLE » - AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal met à disposition à partir du 1^{er} janvier 2025 la Salle des Loisirs tous les mardis après-midi à l'association « Mazurka, Valse et Pastourelle » présidée par Madame Buchard dont le siège social est situé à Neuville-Ferrières (76270), 771 Route de Massy, pour un montant de 250 euros pour l'année 2025 et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec l'association « Mazurka, valse et pastourelle du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



DÉLIBÉRATION du 22/05/2025 - N°18

Délibération accordant la gratuité de l'occupation temporaire du domaine public communal à une association

Le conseil municipal,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1, L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la demande formulée par les associations suivantes (Comité des Fêtes de Saint-Saire, AC3, Le Club des Épis d'Or, A.P.E de la Béthune, les Anciens Combattants et Militaires de Saint-Saire) régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, visant à bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire gratuite de la salle des fêtes (domaine public) communal pour leurs différentes manifestations ;

Considérant que l'article L 2125-1-2 permet au conseil municipal de décider, par dérogation au principe de redevance, d'accorder gratuitement des autorisations d'occupation temporaire du domaine public communal à des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Considérant que la commune souhaite soutenir les activités associatives locales favorisant la cohésion sociale, l'animation et l'engagement bénévole ;

IDE

accorder la gratuité de l'occupation temporaire de la salle des fêtes (domaine public communal) aux associations suivantes :

- Comité des Fêtes de Saint-Saire,
- AC3S,
- Le Club des Épis d'Or,
- A.P.E de la Béthune,
- Les Anciens Combattants et Militaires de Saint-Saire,

autoriser Madame le maire à signer les documents nécessaires (contrat de location à titre gratuit) en lien avec cette demande d'occupation du domaine public.

M. Jérôme Jérome, Mme Dessaux Fabienne, Mme Simon Christine et M Lahaye Michel ne prennent part au vote.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'Assemblée Municipale prend connaissance de plusieurs devis relatifs à des travaux d'entretien de voirie :

- Chemin du Mesnil Sigaux, Route de la Rosière
- Route du Beau Soleil
- Chemin de la Vallée
- Curage d'une partie des fossés communaux

Après étude des devis par le Conseil Municipal, il a été décidé de confier les travaux à l'entreprise PAUMIER.

Remplacement d'un mur extérieur d'un logement communal - Rapport d'expertise et SMACL (pas prise en charge de l'assurance) - Mme le Maire présente des devis au Conseil Municipal, un complément de devis sera demandé.

Les panneaux de signalisation seront à changer.

Le ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.